



Le cri du COB !

Cri n°13

Février 2010

Nous avons remporté une victoire, mais la guerre n'est pas gagnée !!!

Nous avons appris que l'entreprise GDE / GED a essuyé un **lourd revers** en Normandie.

En effet, Monsieur le Préfet de l'Orne vient, en date du 13 Janvier 2010, de prendre un **arrêté de refus d'autorisation** de la « plateforme environnementale » du Plessis à **Nonant le Pin**, projet jumeau de celui de Plouray, à l'étude depuis 2006.

Le dossier de Nonant n'est pas clos pour autant puisque GDE a deux mois pour faire appel de la décision. Nous vous tiendrons au courant des éventuels rebondissements. Cette décision conforte les associations réunies dans le Collectif National Anti-GDE, créé en avril 2009 à Rocquancourt (14), dans leur conviction qu'un **mauvais projet** peut être contré par de **bons arguments** et que la **solidarité** entre associations est indispensable dans le combat pour la **protection de l'environnement** et contre les **pollueurs**.

Nous continuons notre action solidaire avec la plus

grande détermination, à Plouray comme à Guéméné Penfao (44), où cette entreprise a également acquis des terres pour un troisième projet de méga-décharge.

Le saumon est l'une des **espèces emblématiques** de l'Ellé. A l'échelle régionale et nationale, le bilan de

l'année 2009 montre que la situation de l'espèce continue de se dégrader en raison des multiples **atteintes à l'environnement** qui affectent les **rivières** mais aussi de plus en plus **l'océan** où le saumon passe plusieurs années de sa vie, ne l'oublions pas. Parallèlement, le **bassin de l'Ellé**, et tout particulièrement son **cours principal**, reste le **plus important de Bretagne** pour la production de saumon. Il est donc crucial de poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau et de proscrire absolument toute

LE FAOQUET
20 février 2010
Fest Noz

NON A LA MEGA DECHARGE
NON
www.npcb.info

MONERAMAT - RE an ARE
SKOL ar LUHERN
DUO CANTARIO
Les Soeurs LE LOUARGANT
Alain Salaün/Jackez Connan
Salvar/Léon
Marco Diraison/Georges Cadoudal
Salle des Fêtes entrée 6 euros

initiative génératrice de pollution telle que carrière ou méga-décharge.

*"Construire peut être le fruit d'un travail long et acharné.
Détruire peut être l'œuvre d'une seule journée..."*

"On ne devrait jamais tourner le dos à un danger pour tenter de le fuir. Si vous le faites, vous le multipliez par deux. Mais si vous l'affrontez rapidement et sans vous dérober, vous le réduisez de moitié..."

Sir Winston Churchill

Non à la méga-décharge en Centre Ouest Bretagne !!

Trafigura, le feuilleton continue ...

Après la tentative avortée de Trafigura de museler le Parlement et la presse britanniques en octobre dernier, Trafigura a encore frappé en obtenant la condamnation pour diffamation de la BBC, le groupe audiovisuel public.

Le 13 mai dernier, le magazine Newsnight avait affirmé que les problèmes de santé subis depuis 2006 par les habitants d'Abidjan étaient dûs aux déversements de produits toxiques provenant du Probo Koala affrété par Trafigura.

Or, il se trouve que Trafigura n'est jamais passée en justice pour cette affaire puisque, chaque fois qu'une action juridique a été introduite contre elle et que les preuves à charge s'accumulaient, la société a consenti, juste avant l'ouverture du procès, à indemniser les parties adverses. Cela a été le cas en Côte d'Ivoire, où elle a versé 152 millions d'euros pour que l'état ivoirien mette un terme aux poursuites contre ses dirigeants, messieurs Dauphin, de Turkheim, etc..., et encore récemment à Londres où les 31.000 victimes ivoiriennes ont reçu 33 millions d'euros (1150 euros par personne) pour solde de tout compte.

Chaque fois, la société a précisé que ces versements n'étaient en aucun cas une reconnaissance d'une responsabilité quelconque, mais qu'elle agissait par pure bonté d'âme, par esprit de citoyenneté, etc...

De ce fait, puisqu'il n'y a plus de procès, il ne peut y avoir de condamnation, et Trafigura peut en toute quiétude affirmer qu'elle a été « totalement innocentée », donc, toute déclaration des médias concernant la nature toxique des déchets ou son implication dans un trafic quelconque relève de la diffamation, avec indemnisation à la clé, c'est tout bénéfice. Elle se paie même le luxe d'obliger les « diffamateurs » à faire une déclaration publique de rétractation qui est ensuite largement diffusée comme preuve de son innocence ! C'est imparable et cela marche à tous les coups.

Pour la BBC, la facture a été de 25.000 livres (28.016 euros), plus le remboursement des frais de justice, plus un communiqué officiel dans lequel la BBC "reconnait qu'aucune preuve n'établit que les déversements de Trafigura sont la cause des problèmes de santé" et s'engage à diffuser des excuses appropriées pendant le magazine Newsnight et sur son site internet.

Tous les grands journaux britanniques ont déjà tâté de cette méthode, et chaque fois, ont eu à verser des dizaines de milliers de livres pour mettre un terme aux poursuites. La finalité de la démarche est évidente, Trafigura compte bien qu'à force d'intimidations, la presse n'ose simplement plus évoquer les dossiers les concernant, leur permettant de continuer leurs pratiques en toute quiétude !

Quel rapport avec GDE nous direz vous ? Eh bien, les propriétaires de Trafigura sont également ceux de GDE qui est la filiale française du groupe.

Bulletin d'adhésion à Nature et Patrimoine Centre Bretagne

(Cotisation de 10 euros minimum par chèque joint à l'ordre de NPCB)

Nom, prénom :

Adresse :

Email : Tél :

A retourner à NPCB – BP 6 – 56770 Plouray